



# Déclarations et Discours

---

N° 76/24

## LE CANADA RENOUVELLE SON ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES NATIONS UNIES

Discours prononcé à New York par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, l'honorable Don Jamieson, lors de l'ouverture de la 31<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU, le 29 septembre 1976.

Monsieur le Président, alors que je m'adresse à cette assemblée pour la première fois, je suis conscient des éminents services que vous rendez depuis longtemps aux Nations Unies. Ma délégation, persuadée que votre savoir et votre sagesse contribueront au succès de nos délibérations, vous assure de son entière collaboration à l'exécution de vos tâches.

Permettez-moi d'abord, de souhaiter la bienvenue au tout dernier membre des Nations Unies, les Seychelles, et d'ajouter que le Canada envisage d'établir des relations amicales avec le peuple et le gouvernement de ce nouveau pays du Commonwealth.

Permettez-moi, également, à l'occasion de la mort du Président Mao Tsé-Toung, d'exprimer les condoléances du gouvernement et du peuple canadiens à la délégation chinoise: la perte du Président Mao Tsé-Toung a été ressentie vivement dans le monde entier.

Les Nations Unies connaissent actuellement une difficile période de transition. Si nous omettons quelques exceptions notables, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir obtenu une participation quasi-universelle; mais des pressions s'exercent en vue d'une définition plus stricte des obligations des membres. Les efforts déployés pour adapter les procédures et la structure des Nations Unies aux nouvelles questions prioritaires engendrent des tensions nouvelles dans certaines de leurs institutions et activités traditionnelles. L'accord sur les critères et les principes des droits de l'homme ne s'est pas accompagné d'une volonté réelle de les appliquer sans discrimination. Si le Conseil de sécurité se réunit plus souvent qu'auparavant, le nombre de résolutions approuvées n'a pas augmenté en proportion. Les actes de piraterie et de terrorisme, qu'ils soient perpétrés à l'intérieur des États ou qu'ils en dépassent les frontières, érodent les principes de la pratique et du droit international sur lesquels repose la Charte des Nations Unies.

L'idéal d'une plus grande égalité socio-économique des nations est encore loin de se refléter dans la réalité.

---